

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 Mars 2015

## Communiqué de presse

### **2 nouveaux motards décédés sur les routes de Martinique ce week-end Le préfet refuse la fatalité**

Depuis le début de l'année 2015, 7 motards ont perdu la vie sur les routes de Martinique.

Ces accidents sont d'abord un drame humain que doivent affronter les proches. Le préfet adresse son soutien aux familles qui font face à cette épreuve.

Suite aux nouveaux accidents tragiques qui ont eu lieu ce week-end causant la mort de 2 conducteurs de deux roues, le préfet de la Martinique refuse la fatalité et appelle à la mobilisation de tous.

Dans le cadre du plan départemental de sécurité routière 2015, le préfet a décidé de renforcer les contrôles routiers afin d'endiguer ce phénomène. En plus des contrôles réalisés au quotidien par les forces de l'ordre, des contrôles coordonnés, faisant intervenir des effectifs conséquents seront organisés toutes les semaines et porteront notamment sur le contrôle des excès de vitesse et du non port du casque pour les utilisateurs de deux roues.

Un contrôle coordonné police-gendarmerie a ainsi eu lieu le vendredi 13 mars dans les communes de Fort-de-France et Schoelcher. A cette occasion, 2 motos ont été mises en fourrière pour grand excès de vitesse. L'une a été contrôlée à 126 Km/h au lieu des 70 autorisés et l'autre à 113km/h. D'autres infractions ont été relevées et un motard a pris la fuite mettant en danger sa vie et celles des autres usagers et des forces de l'ordre. Il est activement recherché.

Pour chaque accident une enquête est réalisée pour déterminer les conditions dans lesquelles il est advenu. Ces enquêtes mettent en lumière que les accidents reposent trop souvent sur des fautes de comportements ou des infractions majeures au code de la route : vitesse excessive, non port du casque, franchissement de ligne continue, manœuvre à risque ou acrobaties entraînant la perte de contrôle du véhicule.

Le plan départemental prévoit aussi de maintenir l'effort de prévention déjà engagée depuis plusieurs années. Daniel Mompelat, Monsieur Moto Martinique, se rend ainsi dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes aux conduites à risques et leurs obligations. La dernière intervention s'est déroulée au Lycée André Alier sur l'importance de l'équipement qui sauve la vie. La semaine prochaine il se rendra dans les collèges du Gros Morne et des Anses d'Arlets.

**Au delà de la mobilisation de tous les acteurs de la sécurité routière, seule la mobilisation de tous permettra de changer les esprits et de réduire l'accidentologie des deux-roues motorisés.**

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- [audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr](mailto:audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr)

1/1